

Ceci fait partie de la série

Le Saint-Esprit

De

Owen Olbricht

Les miracles et le Saint-Esprit

“Comment échapperons-nous si nous négligeons un si grand salut ? Ce salut, annoncé à l’origine par le Seigneur, nous a été confirmé par ceux qui l’ont entendu, Dieu appuyant leur témoignage par des signes, des prodiges, des miracles variés et par des communications du Saint-Esprit selon sa volonté” (Hé 2.3–4).

Les miracles ont une place importante dans l’œuvre du Saint-Esprit. Les Ecritures nous apprennent que le Père a œuvré dans l’Esprit-Saint pour accomplir des miracles (Hé 2.3–4). A travers ces interventions miraculeuses de l’Esprit, Dieu a rendu témoignage aux hommes qu’ils étaient ses porte-parole (Mc 16.20). Ainsi, l’Esprit a annoncé, confirmé, puis préservé la Parole de Dieu.

DIEU NE REPETE PAS LES MIRACLES

Dieu ne répète pas les miracles qui ont servi à prouver des vérités. A travers la création Dieu a prouvé une fois pour toutes son existence et sa nature (Rm 1.20). Dieu a démontré sa majesté et sa puissance à travers l’immensité des cieux (Ps 19.1) ; il a démontré sa créativité insondable à travers de multiples formes de vie. Depuis son origine la création constitue une preuve de la puissance de Dieu.

Très tôt dans leur histoire les êtres humains ont fabriqué des dieux destinés aux religieux polythéistes. Il était donc nécessaire que Dieu puisse prouver ce qu’il est : le Dieu unique. En Egypte, pays rempli de faux dieux, Dieu a prouvé qu’il est le seul Dieu. Entouré de tous les faux dieux le pharaon demanda à Moïse : “Qui est l’Eternel pour que je lui obéisse, en laissant partir Israël ?” (Ex 5.2a). En guise de réponse l’Eternel démontra sa majesté et sa puissance par des interventions miraculeuses. De cette manière il démontra qu’il est le Dieu unique. Il dit : “J’exercerai des jugements contre tous les dieux de l’Egypte. Je suis l’Eternel” (Ex 12.12). Jéthro, beau-père de Moïse, a bien compris le sens des miracles destinés à libérer les Israélites de l’esclavage en Egypte. Il dit : “Je reconnais maintenant que l’Eternel est plus grand que tous les dieux et cela, alors qu’on agissait délibérément contre Israël” (Ex 18.11).

Dieu n’a pas estimé nécessaire de prouver qu’il est le Dieu unique à chaque génération qui naquit après l’Exode. Il a dit à Moïse autre chose concernant les miracles en Egypte : “C’est aussi pour que tu racontes à ton fils et au fils de ton fils comment j’ai traité les Egyptiens et quels signes j’ai fait apparaître chez eux. Et vous reconnaîtrez que je suis l’Eternel” (Ex 10.2). Dieu ne devait pas répéter, pour les fils et petit-fils d’Israël, les miracles par lesquels il avait montré sa supériorité sur les dieux de l’Egypte. La génération qui avait vu ces signes devait en parler aux générations à venir afin qu’ils puissent adorer Dieu comme étant le Dieu unique.

Bien des années plus tard Gédéon dit : “Si l’Eternel est avec nous, pourquoi tout cela nous est-il arrivé ? Et où sont tous les prodiges que nos pères nous racontent quand ils disent : L’Eternel ne nous

a-t-il pas fait monter hors d’Égypte ?” (Jg 6.13). La question de Gédéon montre deux choses : 1) Il n’y avait pas de son temps des miracles semblables à ceux que Dieu avait accompli en Égypte, et 2) les générations qui suivirent surent que Dieu y avait accompli des miracles.

De même, ceux qui furent témoins des miracles accomplis par Jésus ont rapporté ces miracles pour que les générations à venir puissent croire en Jésus (Jn 20.30–31). C’est à travers la Parole de

Dieu que nous apprenons ce qui concerne sa vie, sa mort, son ensevelissement et sa résurrection. Ces événements ne se sont pas répétés.

LA RAISON D’ÊTRE DES MIRACLES

Parfois Jésus accomplissait un miracle mû par la compassion pour le peuple (Mt 9.36 ; 14.14 ; 15.32 ; 20.34). Cependant, il y a une raison d’être principale à l’ensemble des miracles qui ont eu lieu depuis la création.

JESUS EST LE MEME

Certains groupes religieux se fondant sur le verset qui suit croient à la continuité des signes et des miracles de nos jours : “Jésus-Christ est le même hier, aujourd’hui et pour l’éternité” (Hé 13.8). Une telle conclusion est erronée car ce texte ne parle pas des miracles mais plutôt de la constance, de la fidélité de Dieu à l’égard des siens (Hé 13.5–6). En outre, ce verset n’enseigne certainement pas la continuité de tout ce que Jésus a été ou a pu faire au cours de sa vie terrestre. De bien des façons Jésus n’a pas toujours été le même. Il existait spirituellement avant sa naissance sur terre, avant son incarnation (Jn 1.14 ; Hé 10.5c) ; lors de son ascension il redevint ce qu’il était avant sa venue sur terre (Jn 17.5). Jésus n’est pas présent sur terre sous la forme d’une personne physique ; il ne reviendra pas sur la terre sous la forme d’une personne physique pour refaire les mêmes miracles afin que nous croyions en lui (Jn 20.30–31). De la même manière sa mort rédemptrice sur la croix n’est pas répétée continuellement ; elle fut au contraire accomplie une fois pour toutes et ne sera jamais répétée (Hé 1.3 ; 7.27 ; 9.12, 24–26 ; 10.12–14).

Jésus n’a pas toujours œuvré de la même manière. Il a tout créé (Jn 1.3 ; Col 1.16) en six jours (Gn 2.2 ; Ex 20.11) et la création fut une œuvre complète qui ne fut pas réitérée. A travers le miracle de la création Jésus a démontré au monde son existence et sa gloire (Rm 1.19–20 ; Ps 19.1 ; Jn 1.1–3). Jésus ne continue pas à révéler de nouvelles vérités puisqu’il a déjà révélé toute la vérité (Jn 14.26 ; 16.13 ; Jude 3) et que cette vérité ne peut être modifiée ou augmentée (Ga 1.8–9 ; Ap 22.18–19).

Jésus demeure le même dans son caractère et dans le soin qu’il prend de nous ; cela ne signifie pas qu’il crée sans cesse de nouveaux mondes ; qu’il recommence à mourir pour nos péchés ; qu’il est à nouveau ressuscité ou qu’il marche à nouveau sur l’eau ; qu’il multiplie à nouveau les pains et les poissons pour des foules ; qu’il refait les grands miracles qu’il a déjà fait afin que nous croyions en lui. Notre foi ne doit pas être fondée sur des signes que nous pouvons voir. Si nous croyons sans avoir vu nous sommes bénis (Jn 20.29b). Nous avons le récit de ses miracles afin que les générations qui suivent puissent croire qu’il est le Christ, le Fils de Dieu (Jn 20.30–31).

Dieu a rendu témoignage par Pierre qu’il a approuvé Jésus “par des miracles, des prodiges et des signes” (Ac 2.22). Ceux qui ne croient pas en Jésus rejettent le témoignage de Dieu sur son Fils : “Celui qui ne croit pas Dieu, le fait menteur, puisqu’il ne croit pas au témoignage que Dieu a rendu à son Fils” (1 Jn 5.10). Ce verset ne parle pas d’un témoignage rendu maintenant par Dieu comme si Dieu avait besoin à nouveau de rendre témoignage à son Fils. Il a rendu témoignage (gr. *memartureken*, un verbe au parfait de l’indicatif actif) à quelque chose d’accompli dont les effets se font encore sentir aujourd’hui. Ce verbe montre que Dieu a rendu complètement témoignage à Jésus et que ce témoignage reste valable et peut encore produire la foi. Le témoignage passé de Dieu sur les miracles de Jésus continue à produire la foi de nos jours, continue à avoir son effet de nos jours à travers sa Parole écrite (Jn 20.30–31).

1. La création devait servir de preuve à l'existence de Dieu (Rm 1.20).

2. A travers les miracles Dieu a démontré qu'il est le Dieu unique et vrai — au-dessus des dieux de l'Égypte (Ex 10.2) ou des dieux de Canaan (1 R 18.36–39).

3. A travers des miracles, des signes et des prodiges Dieu a démontré que Jésus est son Fils (Jn 20.30–31 ; Ac 2.22).

4. Dieu a déclaré certains hommes (les apôtres) comme étant ses porte-parole "par des signes, des prodiges et des miracles" (2 Co 12.12).

5. Par son Esprit Saint, Dieu a manifesté sa puissance à travers des hommes choisis par lui pour révéler sa Parole (Ep 3.3–5 ; 2 Tm 3.16 ; 1 P 1.10–12 ; 2 P 1.20–21).

6. La Parole fut révélée miraculeusement aux porte-parole choisis de Dieu et confirmée en eux par des miracles, des prodiges et des signes (Mc 16.20 ; Ac 14.3 ; Hé 2.2–4).

7. Dieu a confirmé sa volonté à travers des signes miraculeux. Ce fut le cas, par exemple, lorsqu'il voulut confirmer qu'il ouvrait la porte du salut aux païens (Ac 10.47 ; 11.17 ; 15.7–9). Des signes miraculeux ont aussi confirmé l'accès au salut des Samaritains (Ac 8.14–19) — un peuple qui était rejeté par le peuple Juif (Jn 4.9) — ainsi que des disciples de Jean-Baptiste qui devaient à nouveau recevoir le baptême (Ac 19.1–6).

LES SIGNES TROMPEURS

Ceux qui enseignent l'erreur peuvent accomplir des prodiges et des signes. Cette vérité est enseignée par Moïse (Dt 13.1–3), Jésus (Mt 24.24), Paul (2 Co 11.13–15 ; 2 Th 2.8–10) et Jean (Ap 13.13–14 ; 16.14).

Nous devons examiner ce qu'enseigne quelqu'un pour pouvoir déterminer s'il enseigne ou non la vérité donnée par Dieu. Le fruit d'un prophète est son enseignement (Mt 7.15–20) qui permet de distinguer s'il est un faux ou un vrai prophète de Dieu. Voici comment Dieu instruisit le peuple d'Israël sur ce point :

S'il se lève au milieu de toi un prophète ou un visionnaire qui t'annonce un signe ou un prodige, et qu'il y ait accomplissement du signe ou du prodige dont il t'a parlé en disant : Rallions-nous à d'autres dieux — (des dieux) que vous ne connaissez pas — et rendons-leur un culte ! tu n'écouteras pas les paroles de ce prophète ou de ce visionnaire, car c'est l'Éternel, votre Dieu, qui vous met à l'épreuve pour savoir si vous aimez l'Éternel, votre Dieu, de

tout votre cœur et de toute votre âme. Vous vous rallierez à l'Éternel, votre Dieu, et vous le craindrez, vous observerez ses commandements, vous obéirez à sa voix, c'est à lui que vous rendrez un culte, et vous vous attacherez à lui. Ce prophète ou ce visionnaire sera puni de mort (Dt 13.2–6).

Dieu attend de son peuple qu'il éprouve ceux qui enseignent (1 Jn 4.1, 6). Celui qui n'enseigne pas fidèlement toute la vérité révélée par Dieu dans la Bible est un faux prophète même s'il semble capable d'accomplir des signes et des miracles.

Le Pharaon fut égaré par ses magiciens qui, par leurs pratiques occultes, imitèrent les miracles accomplis par Moïse et changèrent aussi des bâtons en serpents (Ex 7.11), changèrent de l'eau en sang (Ex 7.20, 22) et firent venir les grenouilles (Ex 8.6–7). Malgré l'apparence miraculeuse dans l'intervention des magiciens, ces derniers n'étaient pas envoyés de Dieu. Il existe de nos jours des gens qui font apparemment des miracles et qui pourtant n'accomplissent pas l'œuvre de Dieu.

De telles pratiques peuvent nous rendre perplexes. Avons-nous affaire à des pouvoirs miraculeux d'origine satanique (2 Th 2.9), à la tromperie d'hommes qui servent Satan (2 Co 11.13–15), à des tromperies que Dieu permet (2 Th 2.11–12), à des signes accomplis par des démons (Ap 16.14) ? Est-ce que Dieu laisse à Satan de tels pouvoirs encore de nos jours ? Nous savons que Dieu a permis à Satan de frapper Job (Jb 1.12 ; 2.6) et qu'un démon donna la force à un jeune homme de se libérer de ses chaînes (Mc 5.2–4). Cependant, Satan n'a jamais pu accomplir ce que Dieu est capable d'accomplir. Satan et les démons exerçaient des pouvoirs étonnants du vivant de Jésus mais cela ne prouve pas qu'il en est toujours ainsi de nos jours, que les démons peuvent toujours accomplir de prodiges. Mais nous pouvons être certains de ceci : ceux qui ont rédigé la Bible étaient des envoyés de Dieu et à travers ce qu'ils ont écrit nous pouvons reconnaître les enseignants de la vérité et ceux de l'erreur (1 Jn 4.6).

LA SOURCE DIVINE DES MIRACLES

Les miracles étaient dus à la puissance divine et non seulement à la foi de ceux qui les accomplissaient. Jésus s'était dépouillé lui-même (Ph 2.6–7) et accomplissait des miracles par la puis-

sance du Saint-Esprit avec lequel il fut oint (Mt 12.28 ; Lc 4.18 ; Ac 10.38). Il donna certains pouvoirs miraculeux à soixante-dix disciples (Lc 10.9, 17) ainsi qu'aux apôtres et, sans doute, par le Saint-Esprit qu'ils reçurent (Jn 14.17). Puis, par la suite, les apôtres furent baptisés et remplis du Saint-Esprit (Ac 1.2-5 ; 2.4) et détinrent une puissance encore plus grande. Après l'envoi de l'Esprit le jour de la Pentecôte ce sont tout d'abord les apôtres qui accomplissent des miracles (Ac 2.43 ; 4.33 ; 5.12). Il fallut attendre que les apôtres imposent les mains sur d'autres disciples pour voir ces derniers accomplir aussi des miracles, à l'instar d'Etienne et de Philippe (Ac 6.5-6, 8 ; 8.6).

Au début de leur ministère les apôtres reçurent le pouvoir de chasser les esprits impurs (Mt 10.1, 8 ; Mc 3.14-15) et même les démons (Mc 6.13) mais ils ne purent libérer un démoniaque. Cet échec ne fut pas causé par une absence de pouvoir de leur part mais par un manque de foi (Mt 17.20). Ce furent les apôtres qui manquèrent de foi et non pas le démoniaque ou son père.

Pour accomplir un miracle quelqu'un devait tout d'abord avoir reçu le pouvoir de l'accomplir. Puis, il devait avoir suffisamment de foi pour exercer ce pouvoir. Jésus donna à Pierre le pouvoir de marcher sur l'eau mais Pierre échoua non pas en raison de l'absence de pouvoir mais en raison de l'absence de foi (Mt 14.28-31).

Les miracles venaient de Dieu (1 Co 12.4-6) à travers le Saint-Esprit. Ils n'étaient pas le résultat de la volonté humaine ou seulement de la foi mais étaient une action de l'Esprit Saint. Nous lisons que "Un seul et même Esprit opère toutes ces choses, les distribuant à chacun en particulier comme il veut" (1 Co 12.11 ; voir Hé 2.4). Les chrétiens recevaient tel ou tel don non pas en fonction de leurs propres désirs mais parce que l'Esprit avait décidé de leur donner ce don.

Les apôtres reçurent le pouvoir de conférer l'Esprit Saint, et ainsi des pouvoirs miraculeux, par l'imposition des mains (Ac 19.6 ; 2 Tm 1.6). Cette capacité des apôtres à communiquer l'Esprit était un signe d'autorité apostolique (2 Co 12.12). Rien ne nous dit que ceux qui reçurent le pouvoir de faire des miracles par l'imposition des mains des apôtres pouvaient à leur tour communiquer ce pouvoir à d'autres.

Alors que Philippe pouvait faire des miracles (Ac 8.6) il fallut que Pierre et Jean viennent en Samarie pour conférer le Saint-Esprit (Ac 8.14-

19). Dieu a donné aux apôtres un pouvoir unique : celui de conférer des pouvoirs miraculeux.

A propos de la visite de Pierre et Jean en Samarie, J.W. McGarvey écrit ce qui suit :

On peut penser que les deux apôtres se rendirent en Samarie pour assister Philippe ou pour fortifier la foi des disciples, mais une chose est sûre, la raison principale de cette visite fut de communiquer le Saint-Esprit. Ils avaient certainement pour but de leur visite ce que nous avons mentionné plus haut mais la raison principale de cette visite fut la transmission de l'Esprit Saint. Si Philippe avait pu communiquer lui-même l'Esprit Saint cette visite était essentiellement sans raison majeure. Ceci atteste avec force que les pouvoirs miraculeux de l'Esprit Saint ne pouvaient être transmis que par les mains des apôtres ; cette conclusion est renforcée par le fait que dans l'unique autre cas rapporté dans les Actes c'est aussi un apôtre qui communique ce don (Ac 19.1-7)¹.

L'Eglise de Corinthe ne manquait d'aucun don (1 Co 1.7), preuve que Paul était bien un apôtre. Paul leur écrit : "Vous êtes le sceau de mon apostolat dans le Seigneur" (1 Co 9.2). L'Eglise de Corinthe n'aurait pas pu être une preuve de l'apostolat de Paul si ces dons miraculeux pouvaient être accordés uniquement par la foi ou par un autre moyen en dehors de l'imposition des mains d'un apôtre. Puisqu'aucun autre apôtre ne s'était rendu à Corinthe nous pouvons en conclure que Paul était bien un apôtre car lui seul a pu leur communiquer ces dons miraculeux. Cela étant vrai les dons qui caractérisaient l'Eglise de Corinthe étaient une preuve que Paul était bien un apôtre.

Les pouvoirs miraculeux n'étaient pas accordés sans la présence d'un apôtre. Dans le cas contraire les apôtres Pierre et Jean n'auraient pas eu besoin d'aller en Samarie et Paul n'aurait pas eu besoin de se rendre à Rome pour communiquer des dons aux chrétiens de Rome (Rm 1.11). Si Dieu donnait des dons miraculeux sans la présence d'un apôtre il l'aurait fait. L'unique exception à cela étant ceux de la maison de Corneille².

Depuis l'époque des apôtres les miracles, prodiges et signes ont cessé. Il n'y a pas d'apôtre aujourd'hui qui puisse conférer ces dons. Ceux qui prétendent avoir ces dons aujourd'hui ne marchent pas sur l'eau, ne calment pas les

¹ J.W. McGarvey, *New Commentary on Acts of Apostles*, vol. 1 (N.p. 1892 ; reprint, Delight, Ark. : Gospel Light Publishing Co., n.d.), 142.

² Voir les remarques concernant Corneille et ceux de sa maison, Leçon 5.

tempêtes, ne ressuscitent pas les morts, ne multiplient pas le pain pour les foules ; dans le cas contraire ils démontreraient amplement ces pouvoirs. Ils n'accomplissent pas les miracles que nous trouvons dans le Nouveau Testament.

LES MIRACLES ETAIENT ACCOMPLIS PAR CERTAINS CROYANTS

Jésus avait dit, en Marc 16.17–18 : “Voici les signes qui accompagneront ceux qui auront cru : en mon nom ils chasseront les démons ; ils parleront de nouvelles langues ; ils saisiront des serpents ; s'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera point de mal ; ils imposeront les mains aux malades et ceux-ci seront guéris.” Ce passage ne fournit pas de réponses aux questions suivantes : 1) Est-ce que tous les croyants pourront chasser les démons, parler de nouvelles langues, saisir les serpents, boire des breuvages mortels et guérir les malades ? 2) Ces dons devaient-ils être accordés à certains croyants ? 3) Qu'est-ce qui permettra à certains d'avoir ces dons ? 4) Pendant combien de temps ces signes devront-ils se manifester ? 5) Quel est le but de ces signes ?

Un texte de l'apôtre Paul démontre que tous les croyants ne possédaient pas des dons (1 Co 12.7–11, 27–31). Il affirme cela sous la forme d'une question : “Tous sont-ils apôtres ? Tous sont-ils prophètes ? Tous sont-ils docteurs ? Tous font-ils des miracles ? Tous ont-ils des dons de guérison ? Tous parlent-ils en langues ? Tous interprètent-ils ?” Seuls certains croyants avaient reçu des dons miraculeux et même chacun de ces derniers avait reçu un don particulier.

Ce n'était pas simplement à cause de leur foi que certains avaient reçu des dons miraculeux ; c'était parce qu'ils avaient reçu une puissance particulière de l'Esprit-Saint (1 Co 12.11). Leurs pouvoirs miraculeux étaient l'œuvre du Saint-Esprit et venaient de l'imposition des mains des apôtres (Ac 8.14–17 ; 19.6). C'est la raison pour laquelle des dons miraculeux ne pouvaient être transmis qu'en présence d'un apôtre (noter Rm 1.11). Ces dons servaient à confirmer la vérité de l'Évangile (Mc 16.20 ; Ac 14.3 ; Hé 2.3–4) alors que la fondation de l'Église était en train d'être posée sur les apôtres et les prophètes (Ep 2.20).

A propos de Marc 16.17–18 McGarvey écrit très justement ceci :

La promesse ne dit rien sur le temps pendant lequel ces signes doivent accompagner ou même

s'ils doivent accompagner chaque croyant en particulier ; il est simplement dit que ces signes accompagneront collectivement les croyants. Ces signes ont accompagné les croyants à l'époque des apôtres — non pas chaque croyant individuellement mais l'ensemble des croyants pris collectivement. Tel fut l'accomplissement de ce qui avait été promis³.

LES MIRACLES ETAIENT ACCOMPLIS AU NOM DE JESUS

La nuit qui précéda sa crucifixion Jésus dit à ses apôtres : “Si vous demandez quelque chose en mon nom, je le ferai” (Jn 14.14). Certains ont conclu de cette parole que si nous demandons un miracle au nom de Jésus nous l'obtiendrons. Cependant, cette phrase s'adressait aux apôtres qui étaient seuls présents à ce moment-là (Mt 26.20 ; Lc 22.14). Le livre des Actes rapporte le cas d'hommes qui voulurent chasser un démon au nom de Jésus. Mais le démon répliqua en disant : “Je connais Jésus et je sais qui est Paul ; mais vous, qui êtes-vous ?” (Ac 19.13–15). Jésus avait donné ce pouvoir à Paul mais ne l'avait pas donné aux fils de Scéva. Le démon le savait bien et ne voulut pas obéir à des gens qui n'avaient pas reçu autorité pour lui commander.

Jésus rejettera ceux qui ne tiennent pas compte de sa loi mais qui disent : “Seigneur ! Seigneur ! N'est-ce pas en ton nom que nous avons prophétisé, en ton nom que nous avons chassé les démons, en ton nom que nous avons fait beaucoup de miracles ?” (Mt 7.22).

Le pouvoir d'accomplir des miracles devait tout d'abord être accordé ; dans ce cas il était possible d'accomplir un miracle par la foi en demandant au nom de Jésus. Nous en avons un exemple en Actes 3.1–16. Pierre et Jean avaient reçu le pouvoir du Saint-Esprit lorsqu'il vint à la Pentecôte (Ac 1.8 ; 2.4) ; ils ont guéri l'homme impotent au nom de Jésus (v. 6) et par leur foi en son nom (v. 16). Les miracles ne pouvaient pas être accomplis uniquement par la foi ou en demandant au nom de Jésus. Le pouvoir d'accomplir des miracles devait être accordé ; dans ce cas on pouvait accomplir un miracle par la foi et au nom de Jésus.

LES MIRACLES N'ETAIENT PAS ACCOMPLIS POUR DE L'ARGENT

Pierre disait à un mendiant boiteux : “Je ne

³ J.W. McGarvey, *Matthew and Mark, The New Testament Commentary*, vol.1 (N.p. 1875 ; reprint, Delight, Ark. : Gospel Light Publishing Co., n.d.), 375.

possède ni argent, ni or" (Ac 3.6a). Jésus avait dit aux apôtres : "Guérissez les malades, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, chassez les démons. Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement" (Mt 10.8). Paul écrit qu'il fut souvent "au travail et à la peine (...); dans la faim et dans la soif ; souvent dans les jeûnes, dans le froid et le dénuement" (2 Co 11.27). Jésus avait dit : "Les renards ont des tanières, et les oiseaux du ciel ont des nids ; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête" (Lc 9.58).

Ceux qui possédaient des pouvoirs miraculeux ne les ont pas utilisés pour un gain financier. Jésus avait dit qu'ils avaient reçu gratuitement et devaient donner gratuitement. De nos jours les prétendus faiseurs de miracles reçoivent d'énormes sommes d'argent et vivent dans le luxe et bien mieux que les pauvres auxquels ils demandent de l'argent. Ce faisant, ils ne suivent pas l'exemple donné par Jésus, Paul et Pierre et les premiers chrétiens qui ne se sont pas enrichis en faisant des miracles.

LES MIRACLES N'ETAIENT PAS LA PANACEE POUR TOUS LES MAUX

Jésus n'a pas rejeté la médecine humaine. Il a dit : "Ce ne sont pas les bien-portants qui ont besoin de médecin, mais les malades" (Mt 9.12 ; Mc 2.17 ; Lc 5.31). Luc était lui-même un médecin. Lorsque Paul évoque son compagnon il ne dit pas qu'il fut un médecin mais il l'appelle le médecin bien-aimé (Col 4.14) ce qui montre qu'il continua à exercer la médecine même après sa conversion.

Paul a accepté le rôle de la médecine humaine lorsqu'il a dit à Timothée : "Cesse de boire uniquement de l'eau, mais fais usage d'un peu de vin, à cause de ton estomac et de tes fréquentes indispositions" (1 Tm 5.23). Paul ne voulait pas recommander le vin en tant que boisson mais recommandait un peu de vin dans l'eau comme remède médical pour Timothée.

Le fait est que Paul n'a pas guéri miraculeusement son compagnon. Cela indique que la guérison miraculeuse n'était pas d'abord destinée à guérir les malades mais qu'elle avait un autre but. Paul a écrit : "J'ai laissé Trophime malade à Milet" (2 Tm 4.20b). Paul ne fut pas miraculeusement guéri de son écharde dans la chair (2 Co 12.7-8).

En nous fondant sur ces remarques, nous

pouvons conclure certaines choses : 1) Les gens malades doivent consulter un médecin. 2) Paul, en tant qu'apôtre, avait le pouvoir de guérir (Ac 14.9-10 ; 19.11-12) mais il n'a pas guéri Timothée ou Trophime. 3) La médecine humaine fut recommandée à Timothée et devrait être recommandée de nos jours. 4) Il y a trois possibilités : Paul n'avait pas assez de foi pour guérir Timothée ou Trophime ; ou bien eux-mêmes n'avaient pas suffisamment de foi pour être guéris ; ou bien le pouvoir de guérir les malades n'était pas donné dans le but de simplement redonner la santé aux malades. Il paraît difficile de mettre en cause la foi de Paul et sans doute aussi la foi de Timothée (2 Tm 1.5) et de Trophime. 5) Face aux maux endurés par Timothée Paul n'a pas recommandé la prière et la foi mais un remède. Si la foi seule peut guérir, le conseil de Paul n'était pas un bon conseil. 6) Si Paul pouvait guérir Timothée et Trophime et qu'il ne l'a pas fait il a commis une injustice à leur encontre.

7) Les guérisons miraculeuses n'étaient accomplies que pour attirer l'attention des incroyants ou pour confirmer le message venant de Dieu. 8) Timothée et Trophime savaient que la doctrine de Paul venait de Dieu ; ils n'avaient pas besoin de preuves pour le savoir. 9) La parole écrite de Dieu nous fournit toutes les preuves dont nous pourrions avoir besoin (Jn 20.30-31). Dieu ne fournira pas de preuves supplémentaires. Ainsi l'homme riche de Luc 16.29-31 n'eut pas d'autres preuves venant de Dieu hormis le témoignage de Moïse et des prophètes. 10) Lorsque nous sommes malades nous devons faire appel aux moyens de la médecine moderne. Nous devons prier pour l'aide de Dieu mais non pour des miracles.

CONCLUSION

Les signes et les prodiges accomplis par le Saint-Esprit servaient à prouver la véracité de Dieu et qu'il s'est révélé aux hommes par sa Parole. De nos jours le Saint-Esprit n'agit pas directement sur les chrétiens ou pour leur faire accomplir des miracles. Cette action de l'Esprit a cessé lorsque mourut la dernière personne qui reçut l'imposition des mains d'un apôtre.

Ceux qui enseignent et prêchent doivent être jugés d'après leur enseignement et non en fonction de miracles qu'ils accompliraient ou

non. Nous devons éprouver les esprits (1 Jn 4.1) non par des signes et des miracles mais par les doctrines enseignées. Dieu nous a donné un critère pour cela : “Eux, ils sont du monde ; c’est pourquoi leurs paroles viennent du monde, et le

monde les écoute. Nous, nous sommes de Dieu ; celui qui connaît Dieu nous écoute ; celui qui n’est pas de Dieu ne nous écoute pas : c’est par là que nous reconnaissons l’Esprit de vérité et l’esprit de l’erreur” (1 Jn 4.5–6). ◆